

Gestion et entretien

Sur ce site, la gestion de l'ouvrage et l'entretien de la végétation sont à l'origine d'une charge importante de travail, c'est pourquoi, la Fédération de pêche a souscrit un contrat Natura 2000 en 2009. Cette convention comporte trois volets : l'entretien de la mégaphorbiaie par fauche tous les 3 à 5 ans, la réhabilitation des 130 frênes têtards et la manipulation annuelle de l'ouvrage de gestion des niveaux d'eau. Depuis 2009, ce sont plus de 9200,00 € qui ont été consacrés à la gestion et l'entretien de cette frayère grâce à une prise en charge financière à 100 % via des fonds nationaux et européens.



Frêne conduit en têtard et ouvrage ouvert

"En tant que responsable de la gestion des frayères à Brochets restaurées par la Fédération de Pêche, c'est moi qui assure la manutention des systèmes de gestion des niveaux d'eau. Aujourd'hui, sur le département ce sont 6 sites qui sont équipés d'ouvrages. Leur manipulation constitue une contrainte importante pour notre structure, car elle implique une gestion fine liée à l'hydrologie des cours d'eau (système crue/décru). Malgré un calendrier de gestion propre à chaque frayère, je suis obligé d'y passer très régulièrement en période sensible pour pouvoir réagir au bon moment. L'accessibilité aux sites pose aussi problème, d'autant plus que les batardeaux, réalisés en bois exotique imputrescible, sont relativement lourds. Malgré tout cela, le système s'avère relativement efficace et permet de s'affranchir de la gestion totalement anthropisée des cours d'eau de notre département. Pour réduire ces contraintes, nous venons d'entamer une réflexion visant à transférer la gestion de nos frayères existantes à l'échelon local que représentent nos AAPPMA. Aujourd'hui, dans le cadre de nos nouveaux projets de restauration, nous privilégions au maximum une gestion autonome de nos frayères et n'envisageons la pose d'ouvrages de gestion des niveaux qu'en dernier recours."

Julien NAUDEAU,
Technicien piscicole, FDAAPPMA 17



La restauration du "Moulin de Rouanne" au Gonds (17)

6

Marais

Département Charente-Maritime (17)
Commune Les Gonds
Rivière Seugne
Type de milieu Marais
Surface totale environ 95 ha
Surface restaurée environ 1,5 ha sur 2,5 ha acquis
Période de travaux Automnes 2005 à 2007



La situation avant travaux

Perturbation observée	Cause de la perturbation	Aménagement envisagé
<ul style="list-style-type: none"> Fermeture du milieu et encombrement de la parcelle 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de nombreux chablis liés à la tempête de déc. 1999 et absence d'entretien de la parcelle depuis cet événement 	<ul style="list-style-type: none"> Bûcheronnage, élagage, débroussaillage, écobuage et conduite des frênes en têtards
<ul style="list-style-type: none"> Instabilité des niveaux d'eau conduisant à l'exondation régulière de la frayère 	<ul style="list-style-type: none"> Influence de la marée dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> Pose d'un ouvrage de gestion des niveaux d'eau
<ul style="list-style-type: none"> Existence de zones pièges pour la faune piscicole 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de dépressions topographiques 	<ul style="list-style-type: none"> Création de rigoles de ressuyage
<ul style="list-style-type: none"> Mauvaise connexion hydraulique avec le réseau hydrographique 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissement du réseau de fossés existant 	<ul style="list-style-type: none"> Curage des fossés, repositionnement d'une buse et pose de 2 nouvelles

Études préliminaires et objectifs des maîtres d'ouvrage

La restauration de la parcelle de marais du moulin de Rouanne est motivée par deux objectifs principaux : favoriser la reproduction du Brochet et préserver des habitats et espèces patrimoniaux (mégaphorbiaie, frênes têtards, Loutre d'Europe, Vison d'Europe...). Pour y parvenir, plusieurs objectifs intermédiaires sont visés : limiter la fermeture du milieu en revenant à une végétation de type herbacé et rétablir et améliorer les connexions hydrauliques et piscicoles à l'intérieur du périmètre. La zone était déjà renommée pour son potentiel de reproduction pour le Brochet, notamment grâce aux témoignages des pêcheurs locaux. Aussi, un diagnostic succinct a été réalisé et a conduit à proposer différents aménagements du site.



Panneau sur le site

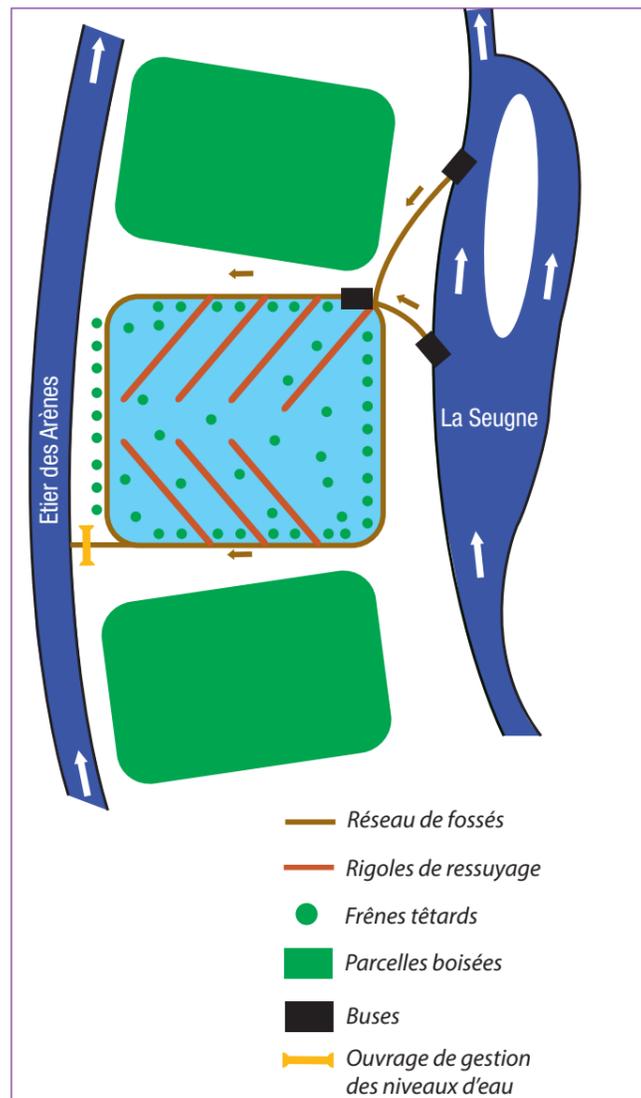
CONTACT
Maître d'ouvrage délégué
(coordinateur de l'opération)

FDAAPPMA 17
05 46 98 98 79
federation17@peche17.org

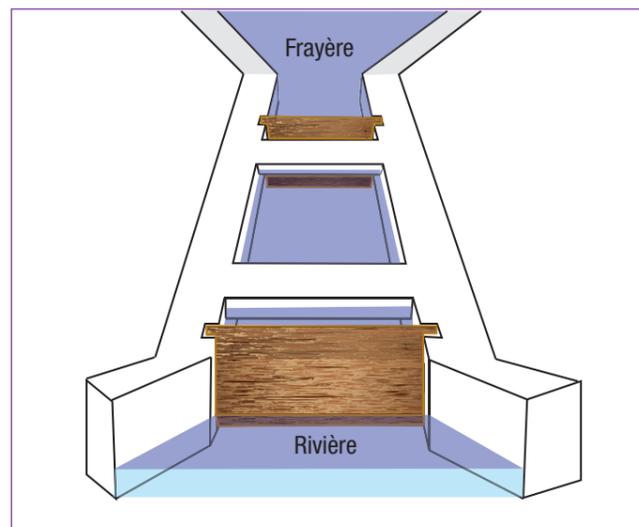


Travaux, aménagements, et réglementations

Perturbation observée	Aménagement envisagé	Dossier loi sur l'eau et nomenclature IOTA
<ul style="list-style-type: none"> Fermeture du milieu et encombrement de la parcelle 	<ul style="list-style-type: none"> Bûcheronnage, élagage, débroussaillage, écobuage et conduite des frênes en têtards 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> Instabilité des niveaux d'eau conduisant à l'exondation régulière de la frayère 	<ul style="list-style-type: none"> Pose d'un ouvrage de gestion des niveaux d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Rubrique IOTA 3.2.3.0 plan d'eau permanents ou non dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha) et 3.2.4.0 (Vidanges de plans d'eau dont la superficie est supérieure à 0,1 ha) : Déclaration
<ul style="list-style-type: none"> Existence de zones pièges pour la faune piscicole 	<ul style="list-style-type: none"> Création de rigoles de ressuyage 	<ul style="list-style-type: none"> Rubriques IOTA 3.3.1.0 (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais supérieurs à 0,1 ha mais inférieurs à 1 ha) : Déclaration
<ul style="list-style-type: none"> Mauvaise connexion hydraulique avec le réseau hydrographique 	<ul style="list-style-type: none"> Curage des fossés, repositionnement d'une buse et pose de 2 nouvelles 	<ul style="list-style-type: none"> Rubriques IOTA 3.3.1.0 (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais supérieurs à 0,1 ha mais inférieurs à 1 ha) : Déclaration



Ouvrage submergé lors d'une crue.



Gouvernance et outils de gestion

Cette opération de restauration s'est inscrite dans le cadre d'une démarche globale portée par la Fédération de Pêche de Charente-Maritime sur le site Natura 2000 "Vallée de la Charente, des Seignes et du Coran" (voir encadré fiche n°5). Un partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saintes (ex CDC du Pays santon) a permis de valoriser cette action auprès du grand public par la mise en place de panneaux pédagogiques sur le sentier pédestre qui jouxte la frayère. L'ensemble de l'action a reçu l'appui financier de la DREAL Poitou-Charentes (ex DIREN - Fonds nationaux et européens Natura 2000), de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la FNPF (ex UNPF) et de l'ONEMA (ex CSP).



Suivi et évaluation

L'analyse des écoulements, effectuée dès les premières tranches de travaux (restauration de la végétation, du réseau de fossés et création des rigoles), a confirmé la nécessité de mettre en place un ouvrage de gestion des niveaux d'eau pour s'affranchir de l'influence de la marée dynamique. Suite à la pose de l'ouvrage en 2007, les suivis de la frayère ont consisté au relevé des périodes et des durées de

Travaux	Coût
Etude foncière et acquisition	12 295 €
Restauration de la végétation	5155 €
Étude travaux, curage des fossés, poses des buses, création des rigoles	10 835 €
Pose de l'ouvrage de gestion	4850 €
Communication	1525 €
Total	25 883 €

submersion et à la recherche d'indices de reproduction par observation visuelle et pêche à l'électricité. La capture d'alevins dès la première année de suivi fut très encourageante, puisqu'il est rare que les aménagements réalisés soit fonctionnels sitôt leur mise en place à cause des perturbations occasionnées par les travaux.



Larve nageante observée en Avril 2007



Suivi par pêche à l'électricité en Juin 2007

